

N° de dossier GCA :	282392	N° Enquête :	
Motif de non réalisation :		Date étude / visite :	28/10/2021
Type de l'étude :	1ère étude	Heure :	11:39:01
Visite Terrain :		Technicien :	Pascale LECOUTRE
Signature Collectivité		Signature du service	
 <b>S.E.A.O.</b> 1 rue du Thérain 60000 BEAUVAIS Tél. 09 69 36 72 61		 <b>S.E.A.O.</b> 1 rue du Thérain 60000 BEAUVAIS Tél. 09 69 36 72 61	

### I. Informations Générales

#### 1- Habitation – Occupant

Nom :	SAS DTP METHA	Prénom :		Téléphone :	06 74 11 29 72
Complément d'adresse :	LIEU DIT LE Génétray				
N° :		Voie :	RD 34		
Code postal :	60300	Commune :	MONT L EVEQUE		
<i>Référence cadastrale :</i>					
N° plan :		Section :	OY	N° Parcelle :	0028
<i>Coordonnées GPS :</i>					
Lambert zone :		X :		Y :	
Degrés décimaux :		Latitude :		Longitude :	

#### 2- Coordonnées du propriétaire

Identique à l'occupant ?	Non				
Nom :	SAS DTP METHA	Prénom :		Téléphone :	06 74 11 29 72
Complément d'adresse :					
N° :	5	Voie :	RUE DE NANTEUIL		
Code postal :	60300	Commune :	BOREST		

#### 3- Coordonnées de facturation

Identique à l'occupant ?	Identique au propriétaire				
Nom :	SAS DTP METHA	Prénom :			
Complément d'adresse :					
N° :	5	Voie :	RUE DE NANTEUIL		
Code postal :	60300	Commune :	BOREST		

#### 4- Information sur résidence

Type de résidence :	Individuel	Nombre d'habitants permanents :	
Nombre de salles de bains ou salles d'eau :		Nombre d'habitants saisonniers :	
Nombre de WC :		Nombre d'équivalents habitants :	1
Nombre de cuisine :			
Nombre de pièces (chambres /séjours / bureaux...)	1	Consommation en eau :	m <sup>3</sup> / an
Commentaires généraux sur Informations générales :			
Il s'agit de l'aménagement d'un bureau au sein d'une unité de méthanisation : 0,5EH.			
Références cadastrales : OY 28 à 34			

### II. Documents sur dossier

#### 1- Informations dossier

Type de dossier :	Installation neuve
Référence Collectivité du Permis de construire :	
Date de dépôt auprès de la Collectivité :	14/10/2021
Date de réception par Veolia :	27/10/2021

#### 2- Pièces fournies

Plan de situation ?	Oui	Echelle :
Plan masse du projet ?	Oui	Echelle :
Plan en coupe de la filière et de l'habitation ?	Oui	
Formulaire ?	Oui	
Etude de définition de la filière ?	Oui	
Etude de sol ?	Oui	
Etude hydrogéologique ?	Oui	
Description et dimensionnement filière ?	Oui	
Commentaires généraux sur le dossier :		

### III. Implantation du système

#### 1- Informations sur le terrain

Superficie parcelle :	16011	m <sup>2</sup>
Superficie disponible pour l'assainissement :	1000	m <sup>2</sup>
Nature de cette surface (pelouse, culture, arbre...) :	Friche	
Pente du terrain prévu pour l'assainissement (%) :	2	
Présence d'un captage d'eau ?	Non	
Captage destiné à la consommation humaine?		
Distance captage-dispositif de traitement :		m
Terrain desservi par réseau public d'eau potable ?	Oui	

#### 2- Evacuation Eaux pluviales

Exutoire 1 :	Autre
Exutoire 2 :	Autre
Commentaires généraux sur l'implantation :	
- Les eaux pluviales seront dirigées vers un système indépendant de la filière d'assainissement.	

### IV. Etude de sol

Une étude de sol a été réalisée ?	Oui
La connaissance du sol est-elle suffisante ?	

#### 1- Données générales

Bureau d'études :	ICSEO
Numéro dossier :	60213074
Date commande :	Date réalisation : 29/09/2021
	Date retour : 22/10/2021

#### 2- Données sol

Coefficient perméabilité sur sondage test :	2	mm/heure
Nature du sol pour sondage test : 0-20		
Nature du sol pour sondage test : 20-40		
Nature du sol pour sondage test : 40-60		
Nature du sol pour sondage test : 60-80		
Nature du sol pour sondage test : 80-100		
Nature du sol pour sondage test : 100-120		
Nature du sol pour sondage S1 : 0-20		
Nature du sol pour sondage S1 : 20-40		
Nature du sol pour sondage S1 : 40-60		
Nature du sol pour sondage S1 : 60-80		
Nature du sol pour sondage S1 : 80-100		
Nature du sol pour sondage S1 : 100-120		
Nature du sol pour sondage S2 : 0-20		
Nature du sol pour sondage S2 : 20-40		
Nature du sol pour sondage S2 : 40-60		
Nature du sol pour sondage S2 : 60-80		
Nature du sol pour sondage S2 : 80-100		
Nature du sol pour sondage S2 : 100-120		
Trace d'hydromorphie ?	Non	
Type :		
Mode de rejet :		
Présence d'une nappe ?	Non	
Hauteur :		m
Mode de dispersion préconisé :		
Commentaires généraux sur l'étude de sols :		
4 tests de perméabilité réalisés:		
F2= 0,2mm/h		
F4= 3 mm/h		
F8= 2 mm/h		
F9= 3 mm/h		

### V. Projet-Filière proposée

#### 1- Concepteur du projet

Nom, prénom ou raison sociale : ICSEO	
Complément adresse :	
N° : 27	Voie : RUE DE L ŒUVRE
Code postal : 21140	Commune : SEMUR-EN - AUXOIS
<b>Contact</b>	Nom : PELLET                      Prénom : Sylvain
	N° téléphone : 03 44 56 58 89

#### 2- Prétraitement

Présence d'un prétraitement ?	Oui		
Séparation EU/EP ?	Oui		
Ventilation primaire ?	Oui		
Ventilation secondaire ?	Oui		
Eaux ménagères et eaux vannes prétraitées séparément ?	Oui	Capacité bac à graisse : 200	litres
Volume suffisant ?	Oui	Volume suggéré :	litres

Commentaires généraux sur le prétraitement :

**Ventilations :**

- Elles devront être distantes d'au moins 1 mètre et situées au dessus des bâtiments.
- La ventilation secondaire doit être munie d'un extracteur statique ou éolien, située à 40 cm au dessus du faîtage et à au moins 1 mètre de tout ouvrant et toute autre ventilation.
- Installer la ventilation primaire en diamètre 100 mm, à monter au plus haut de l'habitation avec un chapeau de ventilation ou une tuile à douille pour la sortie en toiture

**Canalisation :**

- La canalisation d'amenée des effluents jusqu'à la filière devra être équipée, en sortie de maison, soit d'un regard de collecte, soit d'un bouchon de visite.

#### 3- Traitement primaire

Volume cuve :		litres
Volume suffisant ?	Oui	
Volume suggéré :		litres
Possibilité prélèvement d'eau pour analyse en sortie traitement ?	Oui	

Commentaires généraux sur le traitement primaire :

- Le prétraitement et le traitement sera réalisé par une filière compacte 5EH agréée par le ministère et paru au journal officiel ( filtre compact agréé X Perco C90 bicuve).
- Le type de filière ainsi que le numéro d'agrément seront à fournir au SPANC 15 jours avant le début des travaux
- Le filtre compact devra être installé conformément aux préconisations du fabricant.



**Croquis de l'installation :**

**Document attestant de la conformité du projet d'installation  
d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est  
inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 au regard des prescriptions réglementaires**

**Référence dossier SPANC**

- Article L 2224-8 du code général des collectivités territoriales
- Article R 431-16 et R 441-6 du code de l'urbanisme

Nom et prénom du demandeur :	<b>SAS DTP METHA</b>		
Adresse :	<b>5 RUE DE NANTEUIL</b>		
Code postal :	<b>60300</b>	Commune :	<b>BOREST</b>
Adresse du projet d'installation d'assainissement :			
<b>RD 34 - LIEU DIT LE Génétray</b>			
Code postal :	<b>60300</b>	Commune :	<b>MONT L EVEQUE</b>

Le SPANC - Service Public d'Assainissement Non Collectif -, au regard des principes généraux et des prescriptions techniques imposées par l'arrêté modifié du 7 septembre 2009 et des éléments déclaratifs transmis par le demandeur en date du 28/10/2021, atteste de la conformité du projet d'installation d'assainissement non collectif déposé :

**CARACTÉRISTIQUES DU PROJET DE CONSTRUCTION**

*Descriptif du projet d'installation d'assainissement non collectif validé :*

- Traitement primaire : Autre.
- Traitement secondaire : Autre.
- Dispersion des effluents avec rejet superficiel : Pluvial.
- La proposition d'avis du contrôleur a été émise avec un avis favorable.

Nombre de pièces principales déclarées par le demandeur :  
et/ou

1 PP

Nombre d'équivalents-habitants déclarés par le demandeur :

EH

Le 28/10/2021

Visa du responsable du SPANC

Coordonnées du SPANC :  
VEOLIA  
1 RUE DU THERAIN  
60000 BEAUVAIS

**S.E.A.O.**  
1 rue du Thérain  
60000 BEAUVAIS  
Tél. 09 69 36 72 61

La présente attestation n'est valable que pour le projet d'installation d'assainissement non collectif déposé et le plan de masse soumis à l'accord du SPANC.

La possibilité pour le demandeur de modifier son projet d'installation d'assainissement non collectif postérieurement à l'obtention du permis de construire ou du permis d'aménager demeure envisageable indépendamment des procédures d'autorisation d'urbanisme à la condition impérative que le nouveau projet d'assainissement reste adapté au projet immobilier validé, notamment en termes de dimensionnement, d'implantation et vis-à-vis des contraintes de la parcelle. Dans ce cas, une demande modificative doit être déposée auprès du SPANC, une nouvelle instruction du projet étant nécessaire.